

Analyses

Un guide RSE pour les développeurs ENR

Les exigences des acheteurs d'électricité en matière de RSE poussent les développeurs d'ENR à s'organiser pour répondre à ces préoccupations.

En France, les développeurs et les exploitants d'installations de production d'électricité à partir de sources renouvelables se penchent de plus en plus sérieusement sur la question de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE). « En 2021, la RSE s'est structurée et est montée en compétence dans le milieu des ENR, en arrivant généralement par le sujet des Corporate Power Purchasing Agreements (CPPA). Les 'offtakers' [contreparties acheteurs de l'énergie produite, NDLR] ont souvent des stratégies RSE fortes et les CPPA sont un des axes de cette stratégie qui permet la décarbonation de leurs activités, de sécuriser un approvisionnement en électricité et la maîtrise des coûts », explique à EUROPE ENERGIÉS Myriam Beaupied, consultante stratégie RSE et stratégie climat chez Gaïana. En outre, le cadre réglementaire européen est de plus en plus exigeant pour les grandes entreprises et les fonds d'investissement, rappelle-t-elle. Ainsi, la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui doit normalement entrer en vigueur au 1^{er} décembre 2022 étend les exigences en matière de « reporting » des activités extra-financières.

Des critères RSE sont demandés dans les cahiers des charges

Les clients peuvent donc avoir besoin de détails sur les conditions de développement des installations solaires ou éoliennes auxquelles elles achètent de l'électricité dans le cadre de CPPA. Des critères RSE sont demandés dans les cahiers des charges des appels d'offres. Ils portent à la fois sur la politique environnementale et sociétale des développeurs et sur les actions qui seront mises en place autour des projets qui seront développés, rappelle Myriam Beaupied. De même, dans les contrats, il existe souvent des clauses de suivi

régulier de ces actions. La question de la RSE se pose à toutes les étapes de la vie d'un projet ENR, que ce soit au moment du développement (autorisation environnementale, biodiversité), de la construction (bilan carbone, choix des fournisseurs de matériel), de l'exploitation (acceptabilité, mesures environnementales) et du démantèlement ou du « repowering » (recyclage, par exemple).

Un groupe de travail s'est constitué au sein de la Plate-forme verte, avec environ 70 personnes

Pour répondre à cette problématique, qui intéresse donc à la fois les développeurs ENR et leurs clients (« oftakers »), un groupe de travail s'est constitué au sein de la Plate-forme verte, qui est un lieu d'échanges entre les acteurs pour accompagner la transition énergétique. Lancé en novembre 2021, il est dirigé par Myriam Beaupied et il réunit déjà environ 70 personnes, dont une vingtaine de membres actifs. Les premières réunions ont eu lieu en janvier et en février afin de mettre en place les modalités et le cadre de travail. Plusieurs sous-groupes d'étude sont organisés : GT biodiversité et recyclage ; GT Bilan carbone ; GT cadre réglementaire et « reporting » ; GT aspect social et « sourcing ».

Objectif : constituer un livre blanc avec les bonnes pratiques

Cette année, l'un des objectifs est de constituer un livre blanc avec les bonnes pratiques qui servirait de guide dans la signature de CPPA pour la partie RSE. « Cela aidera les développeurs qui souhaitent signer des CPPA à structurer une démarche RSE qui réponde aux demandes des 'oftakers'. Les acheteurs pourront aussi percevoir toute la complexité de certains sujets pour les développeurs, comme le cadre réglementaire très strict par exemple », explique Myriam Beaupied. Ce guide portera sur un large périmètre (de l'extraction des métaux au recyclage), sur différentes technologies (PV, éolien, stockage, hydro) et sur les CCPA « greenfield » comme en sortie d'obligation d'achat.